

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Chenu, M. Aliot, M. Bilde, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 200 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette diminution de distance vise à s'assurer que la ville de Paris ne devienne pas un immense espace publicitaire lors des Jeux Olympiques de 2024. Les visiteurs des jeux seront ainsi davantage incités à revenir à l'occasion d'un voyage touristique.